



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception : <input type="text" value="24/07/2017"/>	Dossier complet le : <input type="text" value="24/07/2017"/>
	N° d'enregistrement : <input type="text" value="F-076-17-C-0064"/>

1. Intitulé du projet

Création d'une plateforme logistique sur la zone de fret de l'aéroport Montpellier Méditerranée – commune de MAUGUIO (34)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique	
Nom <input type="text"/>	Prénom <input type="text"/>
2.2 Personne morale	
Dénomination ou raison sociale	<input type="text" value="NEXIMMO 106"/>
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	<input type="text" value="Christian HUET"/>
RCS / SIRET	<input type="text" value="8 2 3 4 2 1 4 8 2 0 0 0 1 4"/>
	Forme juridique <input type="text" value="SAS"/>

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à Autorisation	Le projet consiste en la création d'un entrepôt de stockage de textiles et de chaussures. Il sera implanté sur la zone de fret de l'aéroport Montpellier-Méditerranée, sur la commune de MAUGUIO (34). Il sera constitué de 6 cellules de stockage, pour un volume d'entrepôt total de 491 584 m3. Rubriques ICPE applicables : 1510 (A) - 1530 (A) - 1532 (A) - 2663 (A) - 4734-2 (Non Classé) - 2925 (Déclaration) - 4802-2 (Non Classé) - 2910-A (Non Classé).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'un entrepôt de stockage de textiles et chaussures, sur la commune de MAUGUIO (34). Il est localisé à cheval sur les zones AUF et UF du PLU de MAUGUIO. L'occupation du sol au droit du site est constituée par des périmètres irrigués en permanence (Code 212 - CORINE LAND COVER 2012). Le secteur est relativement anthropisé, avec la présence à proximité immédiate d'entrepôts existants tels que POMONA, TNT, LA POSTE, BOLLORE LOGISTIC... Toutefois, il est également à noter la présence de terres cultivées, non loin de la zone du projet, au Sud-est notamment.

L'entrepôt sera aménagé sur un terrain présentant une superficie totale de 120 783 m². Le bâtiment de l'entrepôt présentera une surface de 35 882 m², pour un volume d'entrepôt total de 491 584 m3. Il sera constitué de 6 cellules de stockage : 2 cellules d'une surface unitaire de 6 000 m² et 4 cellules d'une surface unitaire de 5 971 m². Le projet prévoit également la création de voiries (lourde : 6 194 m² et légère : 2 720 m²), d'aires bétonnées (4 099 m²), de chemins piétons (1 162 m²), de chemins pompiers (3 916 m²) et d'un parcours santé (2 085 m²). Un bassin de rétention pour les eaux pluviales sera aménagé au Nord-est du site. Le terrain sera planté d'espaces verts. Il n'y a pas de démolition prévue dans le cadre des travaux, le terrain étant aujourd'hui en friche. Il est prévu le décapage de la terre végétale pour le terrassement. Dans la mesure du possible, les volumes de déblais et de remblais en jeu seront équilibrés.

W

4.2 Objectifs du projet

Au regard de l'historique du site et de l'occupation des sols :

Les terrains ont déjà fait l'objet d'une forte anthropisation : occupation par des cultures avant 2004, réalisation de fouilles archéologiques en 2007, présence de réseaux et de voiries en bordure du terrain, présence de nombreuses activités à proximité immédiate (plusieurs entrepôts sont d'ores et déjà présents, à l'Ouest). Le site est localisé en dehors de tout espace naturel protégé (NATURA 2000...) et de tout périmètre d'inventaire (ZNIEFF...). Ces éléments facilitent l'intégration du projet dans son environnement en garantissant en outre une transition paysagère avec la plaine agricole.

Au regard de la vocation de la zone :

Dès 1995, les premières sociétés s'installent dans l'Aérogare de Fret et ses alentours et dessinent la vocation économique de la zone. Cette vocation à l'urbanisation et au développement économique est reprise dans de nombreux documents dont : le SCOT du Pays de l'Or et le PLU de MAUGUIO (le projet permettant une valorisation cohérente et structurée d'une grande surface foncière nécessaire à une opération de logistique).

En outre, l'entrepôt s'implantant dans une zone de fret déjà autorisée, cela ne nécessite pas la mise à disposition de réserves foncières supplémentaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de création de l'entrepôt nécessiteront une préparation du terrain, avec les opérations suivantes : arrachage des végétaux / maintien des végétaux existants, décapage de la terre végétale, terrassement du fond de forme.

Les travaux d'aménagement de la parcelle sont prévus selon le planning estimatif suivant (hors études) :

- environ 2 mois pour la création des voiries,
- environ 9 mois pour la création du bâtiment logistique.

Dans la mesure du possible, les volumes de déblais et de remblais en jeu seront équilibrés.

Au vu de la sensibilité archéologique de la zone (présence de la nécropole), les prescriptions du Service Archéologie de la DRAC seront suivies dans le cadre des travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en la création d'un entrepôt, accompagné de ses bureaux techniques, de bureaux et de places de stationnement VL et PL.

Le terrain sur lequel s'implantera l'entrepôt présente une superficie de l'ordre de 12 ha.

L'entrepôt stockera essentiellement des chaussures et textiles (volume de stockage : 491 584 m³).

La plateforme accueillera un trafic moyen journalier de 150 poids-lourds et 250 véhicules légers (pour le personnel et les visiteurs).

Pour rappel, les rubriques ICPE applicables sont détaillées à la rubrique 3. du présent formulaire, et la nature du projet à la rubrique 4.1.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de création d'entrepôt logistique est concerné par des procédures administratives, notamment :

- La plateforme aéroportuaire, au niveau de laquelle s'implante le projet, est soumise aux dispositions de l'Arrêté Préfectoral n°2003-I-4115 – Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier (CCIM) – Aéroport Montpellier-Méditerranée – Mise en conformité des installations existantes – Extension d'activités sur 10 ans. Cet AP autorise la CCIM à réaliser les travaux nécessaires au traitement et l'évacuation des eaux pluviales de la plateforme.
- la zone dans laquelle s'insère le projet a fait l'objet d'un Permis d'Aménager et d'une étude d'impact valant dossier de déclaration au titre de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement, en septembre 2014 ;
- le projet d'entrepôt est concerné par l'Autorisation environnementale au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (objet du présent document).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise globale du projet - Volume de l'entrepôt	120 783 m ² - 491 584 m ³
Emprise des bâtis, dont surface de l'entrepôt	37 119 m ² dont 35 882 m ²
Terrain d'assiette : parcelles n°85, 78 et 71 de la section EA (emprise dans parcelle)	Environ 11 ha, 0,9 ha et 0,1 ha
Voie lourde et légère	6 194 m ² et 2 720 m ²
Aires bétonnées	4 099 m ²
Chemins piétons	1 162 m ²
Chemin pompiers	3 916 m ²
Nombre de places de stationnement VL	120

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques¹
Adresse : Zone de fret – Aéroport Montpellier Méditerranée – 34130 MAUGUIO Parcelles cadastrales : Section EA - parcelles n°85, 78 et 71	Long. <u>03°58'09"</u> E Lat. <u>43°35'26"</u> N <i>Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10', 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :</i> Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : Le projet s'inscrit sur le territoire de la commune de MAUGUIO (34).

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'entrepôt sera implanté dans la zone de fret « Logistic Park Airport », qui a fait l'objet de procédures administratives en 2014 (étude d'impact valant dossier de déclaration au titre de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement et permis d'aménager).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire. Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inp.n.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche étant la ZNIEFF de type 1 « Aéroport de Montpellier Fréjorgues » (Identifiant national : 910030009) à environ 120 m au Sud. Autres ZNIEFF à proximité : ZNIEFF 1 « Marais Despous » (code 910010747), à environ 550 m au Sud-est ; ZNIEFF 1 « Marais de la Castillone » (code 910030008) à environ 700 m au Sud-est ; ZNIEFF 2 « Complexe paludo-laguno-dunaire des étangs montpelliérains » (code 910010743) à environ 600 m au Sud-est
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les APPB les plus proches sont les suivants: Marais de la Castillone (APP34001) à environ 1,5 km au Sud et Etang du Grec (APP34003) à environ 4,5 km au Sud.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de MAUGUIO (34). Moitié du classement : commune riveraine d'un étang salé – Etang de Mauquio
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan d'Exposition au Bruit de l'Aéroport Montpellier Méditerranée a été approuvé le 15 février 2007 par le Préfet de l'Hérault. La zone de projet est concernée par le Plan d'Exposition au Bruit. Elle se situe a priori à l'interface entre la zone C et la zone dans laquelle aucune prescription ne s'applique. Environ 2 ha du site d'accueil du projet sont localisés dans la zone C (gêne modérée – Lden compris entre 55 et 62 dB).
Dans un bien inscrit ou patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Am

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutefois, une zone humide de RAMSAR est présente à proximité (environ 400 m au Sud-est) : l'Etang de l'Or.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRI) du bassin versant de l'Etang de l'Or a été prescrit le 24/03/1997 et approuvé par arrêté préfectoral, le 16/03/2001. Il s'applique au territoire communal de Mauguio-Carnon et détermine les mesures de protection et de prévention à mettre en œuvre pour les risques naturels d'inondation. La zone d'emprise du projet n'est pas directement concernée par le risque inondation par débordement de cours d'eau ni par le risque de submersion marine. Cependant, le site est localisé à la proximité immédiate d'une zone rouge R et d'une zone bleue Bn liées à la Jasse et à son affluent rive droite. La Jasse est, en effet, concernée par le risque inondation sur un linéaire de 5 500 m et son affluent de rive droite sur un linéaire de 2 000 m.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est inclus dans le périmètre de protection éloignée du Puits de Vauguières Ecole, au niveau du lieu-dit Vauguières-le-Haut. Néanmoins, le site est localisé en aval hydraulique du captage, limitant ainsi tout risque de contamination.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Etang de Mauguio (ZPS, code : FR9112017) à 230 m au Sud-ouest : Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol (ZPS FR9110042), à 4,5 km au Sud-ouest, Côte languedocienne (ZPS FR9112035) à 5 km au Sud, Posidonies de la côte palavasienne (ZSC FR9101413) à 5 km au Sud, Etang de Mauguio (ZSC FR9101408) à 230 m au Sud-ouest, Etangs palavasiens (ZSC FR9101410), à 4,5 km au Sud-ouest.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé à proximité du site classé "L'Etang de Mauguio" (site classé le 28/12/1983), à environ 450 m au Sud-est.

Or

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	Oui	Non	
Engendrer-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A priori, le projet n'est pas susceptible d'être excédentaire en matériaux. En phase travaux, la recherche de l'équilibre entre le volume de déblais et de remblais est recherchée. Les remblais constitués de terre végétale et de déblais seront favorisés. Les volumes de déblais et de remblais seront équilibrés grâce au réemploi sur le site de terres induites par le terrassement sous réserve qu'elles ne présentent pas de pollution.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A priori, le projet n'est pas susceptible d'être déficitaire en matériaux. En phase travaux, la recherche de l'équilibre entre le volume de déblais et de remblais est recherchée. Les remblais constitués de terre végétale et de déblais seront favorisés. Les volumes de déblais et de remblais seront équilibrés grâce au réemploi sur le site de terres induites par le terrassement sous réserve qu'elles ne présentent pas de pollution.
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les données de ce paragraphe sont issues de l'Etude d'Impact réalisée par ARTELLA en Septembre 2014 (annexe 7). Phase travaux : impacts sur mammifères, reptiles, avifaune (circulation des engins + destruction et perte d'habitat) ; altération de continuité écologique agricole ; destruction des habitats et des cortèges d'espèces végétales associées Phase exploitation : impacts sur chiroptères (éclairage et altération de l'habitat), et altération de continuité écologique avec changement d'affectation du sol.
Milieu naturel			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : EIE Sept 2014 (annexe 7). Aucune incidence significative sur les sites Natura 2000 potentiellement concernés n'est à attendre, du fait de l'éloignement de l'aire d'étude. De plus, les espèces mentionnées au FSD sont principalement liées aux milieux aquatiques et ne trouvent que très peu d'intérêts pour la parcelle. Pour l'outarde canepetière, en raison de l'arrêt du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes, la pérennité de l'espèce sur le site n'est pas assurée. Toutefois, au regard de la taille de la parcelle et de la capacité d'accueil pour ce taxon, les incidences à attendre ne sont pas de nature à remettre en cause la viabilité de la population de la ZPS

V

<p>Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est localisé à cheval sur 2 zones définies comme étant à urbaniser, et urbanisée dans le PLU de MAUGUIO. La carte d'occupation des sols du secteur identifie la zone comme étant occupée par des cultures. La création de l'entrepôt engendrera nécessairement la consommation d'espaces, sur environ 6 ha (emprise des bâtis, des voiries, des aires bétonnées...).</p>
<p>Est-il concerné par des risques technologiques ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Transport de matières dangereuses (A9, RD66, RD62, canalisations de gaz qui longent l'A9 et la RD62). Risque de chute d'avion (proximité de l'aéroport).</p>
<p>Est-il concerné par des risques naturels ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet peut être concerné par les risques naturels suivants : risque foudre, risque inondation (proximité de zone rouge et bleue), risque sismique (aléa très faible), retrait et gonflement des argiles (aléa faible).</p>
<p>Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Différents compartiments peuvent avoir des impacts sur la santé. Les principaux sont : la pollution des sols et des sous-sols, des eaux superficielles et souterraines, pouvant générer un risque d'inhalation ou d'ingestion de sols/eaux contaminés, les nuisances sonores et lumineuses et la pollution atmosphérique. Toutefois, ces dangers sont associés à un potentiel accident de grande ampleur. Les petits déversements accidentels/les nuisances potentielles ne sont pas de nature à générer un danger pour la santé humaine, que ce soit en phase chantier ou en phase exploitation.</p>
<p>Engendre-t-il des déplacements/des trafics</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En moyenne, le projet engendre un flux de 150 PL/jour et 250 VL/jour pour le personnel et les visiteurs.</p>
<p>Nuisances</p> <p>Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est concerné par les nuisances sonores notamment de l'aéroport, mais également : la circulation sur le Chemin de Saint-Marcel-le-Neuf et sur la RD172, la circulation aux abords de l'entrepôt de Pomona, de La Poste, le chant des différents insectes (grillons, ...). Le projet sera à l'origine de nuisances sonores, notamment du fait de la circulation des engins et camions, des opérations de maintenance potentielles... L'exploitation du site respectera toutefois les prescriptions réglementaires en termes de bruit</p>

W

<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité d'entreposage du site ne sera pas génératrice d'odeurs ou d'envois de poussières. Des émissions pourront être engendrées par la circulation des engins et camions sur le site. Celles-ci seront limitées par la limitation de la vitesse sur le site, et par l'obligation des véhicules en cours de chargement ou de déchargement d'avoir leur moteur à l'arrêt. Enfin, les déchets ne seront pas diffus : ils seront limités aux DND de bureaux et aux emballages en papier/carton et palettes cassées, qui ne génèrent pas de nuisances olfactives particulières.</p>
<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet pourra être à l'origine de vibrations, en phase chantier notamment. Les nuisances potentielles associées seront toutefois limitées dans le temps. En phase d'exploitation, le site ne sera pas à l'origine de vibrations. Le projet peut être concerné par des vibrations liées à la présence de l'aéroport à proximité, notamment pendant les phases de décollage et d'atterrissage.</p>
<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet est concerné par des émissions lumineuses. Celles-ci sont essentiellement dues à la proximité de l'aéroport, et des agglomérations voisines de PEROLS et LATTES. Le site disposera d'éclairage extérieur, destiné à éclairer les voiries et parkings, pour la sécurité des personnes et le bon fonctionnement du site. Toutefois, la fréquence et la durée d'éclairage seront limitées aux périodes d'activité du site. Les lampadaires et projecteurs seront dirigés vers le sol.</p>
<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet pourra engendrer des rejets de polluants atmosphériques (gaz d'échappement liés à la circulation des engins et des camions notamment) : CO, imbrûlés d'hydrocarbures, CO2, NOx, NO2, en phase chantier et d'exploitation. Pendant la phase travaux, le projet sera susceptible d'engendrer des rejets de poussières (mouvements des engins mobiles, circulation des engins de chantier, travaux d'aménagement et de construction).</p>
<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre uniquement des rejets d'eau pluviale. Les milieux concernés sont la Jasse et son affluent ; l'exutoire final des eaux superficielles est l'Etang de l'Or - et la masse d'eau souterraine les alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète (Code FRDG102). Les eaux pluviales des voiries seront collectées, traitées, puis rejetées dans le réseau pluvial de la Ville, avant d'être rejetées à des débits contrôlés. Il est prévu la mise en place d'un volume de rétention adapté.</p>
<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet d'eaux usées sanitaires : en phase chantier, des sanitaires chimiques de chantier seront mis en place. Ils ne seront donc pas raccordés au réseau d'eaux usées. En phase aménagée, les eaux usées domestiques seront rejetées au réseau communal. La production d'eau usée est estimée à 250 équivalents habitants. production est largement couverte par les capacités de traitement de la STEP Maera. Il n'y aura pas d'effluents industriels générés par l'activité du site.</p>
<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase opérationnelle, le projet générera essentiellement des déchets non dangereux de bureaux, des déchets d'emballages en carton / papier et des déchets de bois (palettes cassées). D'autres déchets pourront être produits en quantités limitées : lampes, piles et batteries, déchets informatiques et électroniques... Des efforts seront faits sur la réduction à la source des déchets. Les filières de valorisation et de recyclage seront dans tous les cas, privilégiées à celles de l'enfouissement.</p>

W

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans une ZPPAUP ni dans le rayon de protection d'un monument historique inscrit ou classé. En revanche, la zone d'étude est marquée par une forte sensibilité archéologique avec la présence d'une nécropole. Afin de protéger la nécropole, les prescriptions archéologiques définies par le Service Archéologie de la DRAC doivent donc s'appliquer pour les travaux. A noter que l'emprise de la nécropole est sanctuarisée dans le plan masse du projet.. Ainsi, aucun impact n'est a priori à prévoir.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture,ylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'usage du sol au droit du site est défini comme étant en grande partie à urbaniser dans le document d'urbanisme de la commune. Aujourd'hui, le terrain est en friche. L'aménagement de l'entrepôt au droit du site modifiera donc nécessairement l'usage du sol, dans le respect des exigences urbanistiques et réglementaires s'appliquant sur la zone.

6.2. Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets susceptibles d'avoir des effets cumulés avec le projet d'entrepôt recensés au niveau de la zone d'étude sont les suivants : ZAC « les portes de l'aéroport » (avis AE 2/10/2012) ; Aménagement du lido Petit et Grand Travers (avis AE 29/07/2013) ; Projet de déviations des canalisations de GRTgaz Artère du Languedoc - DN400 - DN200 - DN150" impactées par le doublement de l'autoroute A9 au sud de Montpellier ; Aéroport logistique (avis AE 9/11/2016) en limite Sud du projet ; Permis de construire UPS (installation d'un poste de garde, portes de qual...) à proximité du site ; ZAC Parc d'activité de l'aéroport (CA Montpellier) ; Projet de gare nouvelle de Montpellier ; Dossier de création de la ZAC Oz 1 – Projet d'ensemble Oz Montpellier Nature Urbaine.
Les effets cumulés du projet le sont principalement avec les projets spatialement proches (Aéroport logistique, ZAC "Portes de l'aéroport", travaux UPS, parc d'activité de l'aéroport. Les principaux effets cumulés le sont sur : les déplacements (notamment sur RD66 et routes secondaires RD172 et chemins communaux) ; le paysage; les activités économiques (effet positif); les eaux (en cas de situations accidentelles cumulatives); les nuisances en phase chantier dans le cas où les travaux seraient simultanés au niveau de la zone (nuisances sonores, atmosphériques et lumineuses).

6.3. Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

W

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'essentiel des mesures mises en œuvre sont celles qui avaient été proposées dans le cadre de l'étude d'impact du projet de plateforme logistique (disponible en annexe 7). Elles sont synthétisées dans l'annexe 8 jointe au présent formulaire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi :

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Obljet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

W

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 – Plateforme logistique – Aéroport de Montpellier – Etude d'impact (rapport REF 8230233 – SEPTEMBRE 2014 – ARTELIA)
Annexe 8 - Synthèse des mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

PARIS

le,

28/06/2017

Signature

NEXIMMO 106

SASU au capital de 37 000,00 euros

Siège social : 19 rue de Vienne

TSA 50029 - 75801 PARIS CEDEX 08

SIREN 823 421 482 RCS PARIS

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dess

